

# Edgard Pisani: Le pouvoir n'est ni sale ni dégradant. Ce n'est pas le compromis entre le rêve et la nécessité: c'est la responsabilité"

**L**E 18 novembre 1984, le boycott des élections en Nouvelle-Calédonie par le F.l.n.k.s. ouvre une des crises les plus graves qu'ait connue le territoire. Le 15 novembre 1985, le gouvernement met fin aux fonctions du ministre de la Nouvelle-Calédonie, Edgard Pisani, « à sa demande ». Celui-ci devient chargé de mission auprès du président de la République; le ministère de la Nouvelle-Calédonie disparaît. Le dossier est confié au Ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe.

Deux jours plus tôt, le gouvernement a approuvé huit ordonnances permettant aux régions et au territoire d'exercer leurs nouvelles responsabilités dans tous les domaines de la vie économique et sociale. C'est le dernier train de mesures visant à la mise en place du statut de régionalisation élaboré par le gouvernement. Moins d'un an après le début de la crise, la boucle n'est pas bouclée, mais une phase de l'affaire calédonienne s'achève.

Pour « L'Unité », Edgard Pisani s'explique sur la politique gouvernementale en Nouvelle-Calédonie, il évoque avec beaucoup de sérénité les conséquences pour le territoire d'une éventuelle victoire de la droite en 1986. Mais il juge aussi l'œuvre accomplie par la gauche depuis 1981 et s'interroge sur les difficultés rencontrées par les socialistes. Interpellant les intellectuels, il livre quelques analyses sur l'exercice du pouvoir. Enfin, il regarde rétrospectivement son séjour en Nouvelle-Calédonie, reconnaît ses erreurs — démarche rare chez un responsable politique — mais les explique, avec conviction. C'est tour à tour l'ancien ministre de la Nouvelle-Calédonie, le serviteur de l'Etat, le tiers-mondiste, le socialiste, l'homme, qui s'expriment avec rigueur et probité. Edgard Pisani, tel qu'en lui-même... une certaine force tranquille.

**« L'UNITE » : Le ministère de la Nouvelle-Calédonie n'existe plus. Le gouvernement considère-t-il que l'affaire calédonienne est réglée ?**

— EDGARD PISANI : Non. Le gouvernement considère qu'une phase importante de retour à l'ordre et de définition des perspectives est achevée et que le dossier doit être géré suivant des normes « coutumières » en France, et surtout sur place par le représentant de l'Etat, à la fois Haut Commissaire et responsable de l'exécutif du territoire. Le gouvernement mesure que le dossier calédonien demeure un dossier difficile mais il estime qu'il ne justifie pas le

maintien d'une situation tout à fait atypique, avec un ministère spécial pour un territoire.

— *Pourtant la semaine dernière vous estimiez normal qu'on vous demande de poursuivre votre mission jusqu'à ce qu'elle soit « terminée sur le terrain » ?*

— J'ai simplement voulu dire que j'étais à la disposition du Chef de l'Etat et du Premier ministre et qu'il leur appartenait de décider de ce qu'ils voulaient faire. Ce n'était pas à moi de leur dicter ma vision des choses. La décision qui a été prise ne m'a pas surpris: elle correspond assez largement à mon vœu et à mes suggestions.

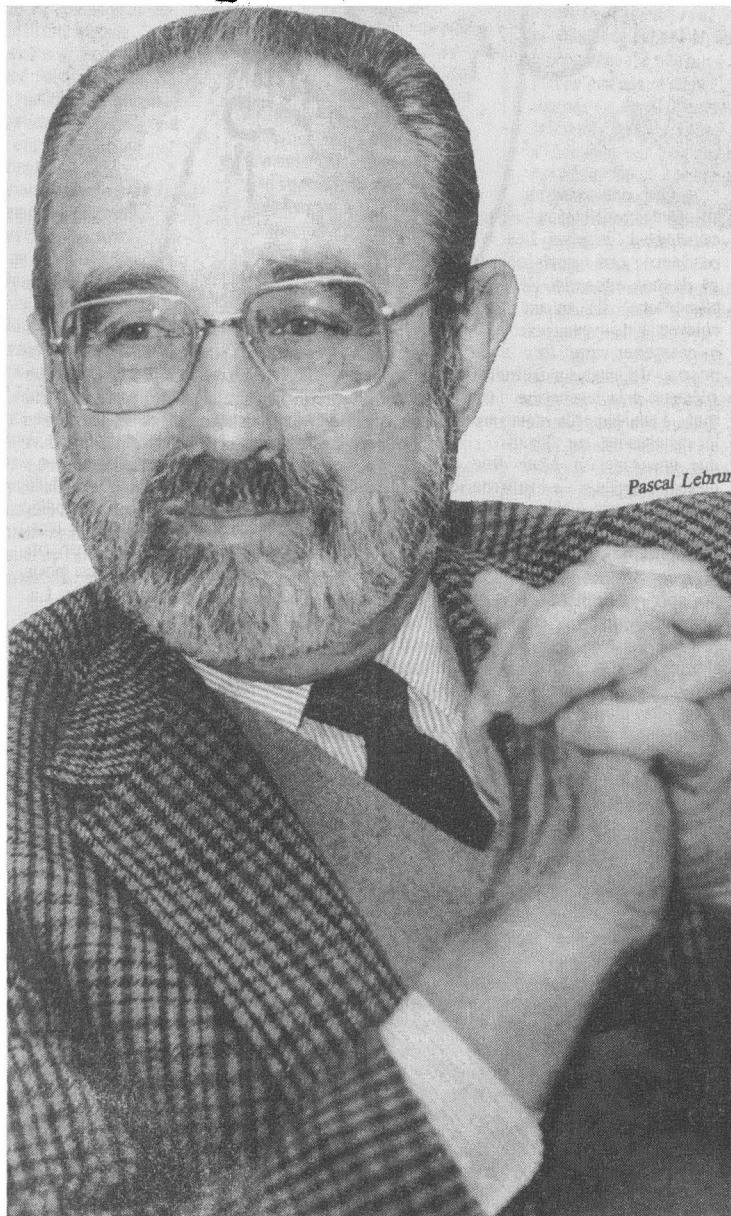
— *Quel rôle allez-vous jouer maintenant en tant que chargé de mission à l'Elysée ?*

— Je ne sais pas ce que c'est que d'être un chargé de mission. Même si je l'avais su dans ma prime jeunesse j'aurais perdu l'habitude. Mais je suis très touché personnellement que le président de la République m'ait demandé de venir auprès de lui pour me charger de certaines missions. J'imagine qu'il a l'intention de me confier quelques gros dossiers à étudier et à approfondir pour lesquels il aurait besoin d'un interlocuteur abordant les problèmes dans sa perspective et non pas dans celle plus ou moins spécialisée de tel ou tel système administratif.

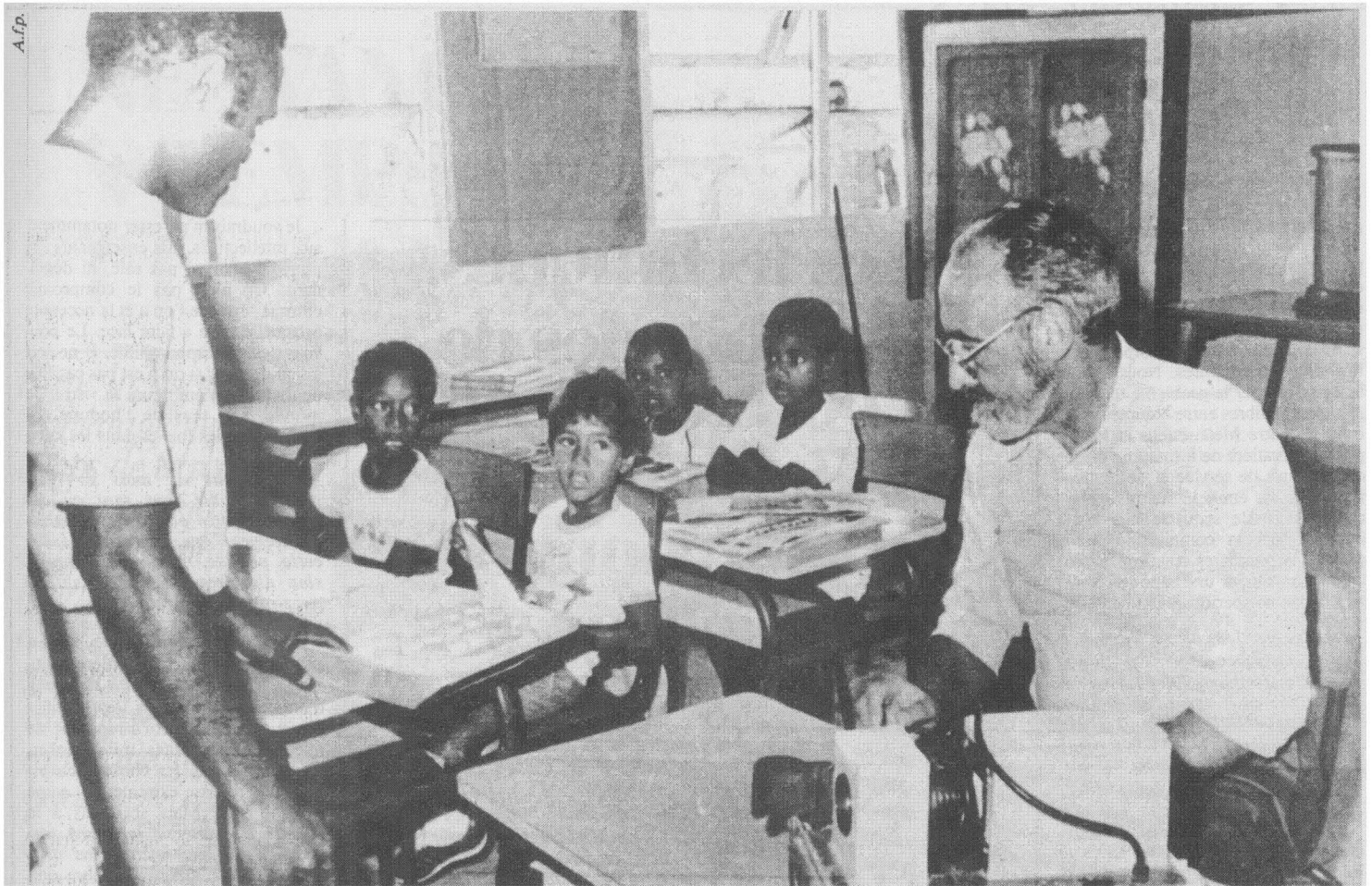
— *Revenons à la Nouvelle-Calédonie. Il y a près d'un an vous proposiez une indépendance-association et on aboutit à une régionalisation. Ce résultat n'est-il pas en deçà de vos espérances ?*

— Pas du tout. L'indépendance-association reste la perspective dans laquelle s'inscrit la politique du gouvernement puisque cette expression figure à l'article premier de la loi du 23 août. L'indépendance-association est un concept qu'il faut mettre au point mais surtout auquel il faut faire adhérer une majorité de Calédoniens. Or, il y a quelques mois, les positions étaient tellement tranchées que les uns ne voulaient pas de l'indépendance et les autres pas de l'association, sans se rendre compte qu'en rejetant l'une ou l'autre ils écartaient toute solution acceptable, positive. La régionalisation a pour objet premier de se donner du temps qui peut être bon conseiller. Non pas en ne faisant rien, mais en mettant en route deux ensembles de mesures. D'abord la régionalisation elle-même, c'est-à-dire le transfert à la brousse, aux Mélanésiens, de responsabilités jusqu'alors exercées par Nouméa la blanche.

Le deuxième ensemble de mesures est constitué par les ordonnances qui



Pascal Lebrun



**Edgard Pisani assistant à la rentrée scolaire, à Nouméa.**

viennent de paraître et instituent une somme de mécanismes allant dans le sens de la solution de problèmes qui, jusqu'ici, n'avaient pas été abordés. Ces textes préparent l'avenir de la Nouvelle-Calédonie dans cette perspective de l'indépendance associée à la France sans engager de façon irréversible le processus puisque seuls les Calédoniens pourront en décider. Ainsi lorsque nous proposons une solution très concrète au problème foncier nous affirmons que ce problème doit être résolu même si la Nouvelle-Calédonie reste dans le territoire de la République.

Lorsque nous donnons aux Mélanésiens les moyens d'accéder aux responsabilités par la formation, et notamment aux jeunes la faculté d'apprendre aussi bien que les Européens, nous préparons l'avenir du territoire. Lorsque dans l'ordonnance économique nous créons des instruments nouveaux, apportant aux producteurs agricoles les garanties qui les inciteront à produire, nous construisons l'avenir. La solution que nous avons adoptée résoud des problèmes fondamentaux, réhabilitera Mélanésiens et non-Mélanésiens à vivre ensemble mais autrement, dédramatisera le problème de l'indépendance comme celui de l'association. Elle doit donc permettre aux Calédoniens de faire un choix serein le moment venu.

**— Dans la mesure où elle organise la coexistence des droits coutumiers et des droits civils, dans un domaine capital, l'ordonnance sur**

**la réforme foncière ne risque-t-elle pas d'être la plus difficile à appliquer ?**

— Il ne faut pas donner à l'ordonnance foncière une importance qu'elle n'a pas. Ce n'est pas la disposition essentielle. La principale ordonnance est d'ordre économique. Ensuite, quand on entre dans l'analyse fine de la réalité foncière française on constate des situations étranges en métropole. Il existe des droits d'herbe remontant à Anne de Bretagne, en Anjou, il y a des coexistences de droits coutumiers et de droits civils en France métropolitaine... Il faut donc vivre avec des notions beaucoup moins rigoureuses que celles enseignées par le droit civil.

Quel était le problème en Nouvelle-Calédonie ? Il s'agissait de faire jouer dans le même sens deux données et une exigence. La première donnée était le droit éminent des Canaques à ce que leur soit reconnu une certaine souveraineté, un lien symbolique avec la terre. Le deuxième élément résidait dans le fait de ne pas déposséder les Européens des terres qu'ils avaient achetées ou héritées par les voies les plus normales. L'exigence était que tout le monde se serve de la terre comme outil de production et non pas seulement comme valeur de capital ou comme bas de laine.

Face à ces trois nécessités, nous avons mis au point des mécanismes sans doute compliqués mais qui aboutissent à deux résultats impor-

tants. D'abord l'arrêt de la revendication désordonnée dont les terres européennes ont été l'objet puisque la revendication prend une forme légale, contradictoire, juridictionnelle. Ensuite, il n'est pas exclu que la reconnaissance du droit coutumier étant consacrée par la procédure mise en place, les coutumiers acceptent le maintien de la propriété civile parce que cela leur paraît convenable. On aura peut-être la surprise de constater qu'en résolvant le problème politique fondamental de la revendication mélanésienne, la solution mise en place apaise un conflit et permet de vivre autrement sur la terre.

**— Vous considérez pourtant que les ordonnances économiques sont les plus importantes...**

— Oui. Elles intègrent la coutume comme acteur économique. Or la coutume a servi de structure à une économie agricole de subsistance. En donnant aux structures coutumières la faculté d'acquiescer la capacité juridique, économique, commerciale, nous incitons la coutume à entrer dans le processus d'une économie d'échange et donc d'intégrer le peuple mélanésien dans une économie moderne. Ce n'est pas une révolution mais la consécration d'une tendance dans la mesure où la formation des jeunes Mélanésiens dans les écoles, l'urbanisation d'une partie d'entre eux, avaient commencé à acclimater l'idée d'une économie d'échange dans l'esprit des Canaques.

La novation réelle est de considérer que la Nouvelle-Calédonie doit bénéficier sur le plan du commerce d'une certaine protection pour favoriser la naissance des productions locales. D'ailleurs, tous les pays en voie de développement ont besoin d'être protégés contre la concurrence venant de l'extérieur car les marchés mondiaux secrètent des prix à la valeur d'excédent et non pas de production. Le blé n'est pas vendu sur le marché mondial à un prix que les Américains ou les Européens consentent à leurs fermiers respectifs mais à un prix d'excédent. Comment voulez-vous que les économies faibles des pays en voie de développement puissent naître, accroître leur production s'ils sont concurrencés par des produits vendus en prix de braderie. La troisième mesure que nous mettons en place dans le domaine économique vise à donner aux producteurs agricoles une garantie de prix. Enfin, il faut ajouter le drainage de l'épargne favorisant le maintien de l'épargne individuelle sur le territoire afin de faciliter son développement. C'est tout cet ensemble qui constitue l'ordonnance centrale.

**— Ni totalement rejetées, ni totalement acceptées aussi bien par le R.p.c.r. que par le F.l.n.k.s., ces ordonnances ont été accueillies en Nouvelle-Calédonie de manière plutôt tiède. Qu'en concluez-vous ?**

— La pire erreur que nous aurions

pu commettre aurait été d'élaborer des textes qui satisfassent l'une des deux communautés, ou même qui contentent Caldoches et Mélanésien en même temps, mais pour des raisons contradictoires. Nous avons essayé d'étudier le problème tel qu'il est : déséquilibres entre Nouméa et la brousse, entre Mélanésien et Européens en matière de formation, entre des activités de service et des activités agricoles, entre le statut foncier coutumier et le statut foncier civil implanté par la colonisation française. Les premières réactions à ces textes constituent une réponse positive. Nous n'espérons pas mieux.

**— Les élections du 29 septembre ont été un échec pour l'émergence d'une troisième force que vous souhaitiez. Y a-t-il encore une place pour la constitution d'un tel courant ? La Nouvelle-Calédonie n'apparaît-elle pas irrémédiablement coupée en deux ?**

— Le pourcentage des Calédoniens qui n'ont pas voté pour le F.I.N.K.S. et le R.P.C.R. correspond à nos prévisions. Ma déception vient plutôt du fait que ceux qui n'étaient ni d'un camp ni de l'autre ne se sont pas associés pour avoir des élus. Il s'agit donc d'un phénomène davantage lié au jeu électoral qu'à l'expression fondamentale. Mais ceux qui ont tenté l'aventure de la coexistence, du dialogue, de la force intermédiaire considèrent que leur devoir est de continuer de travailler dans cette voie. C'est capital. Enfin, dans chacun des deux camps, des hommes commencent à réfléchir ensemble au moyen de vivre ensemble. Les Mélanésien des deux camps développent entre eux des relations d'échanges et engagent des « palabres » qui devraient leur permettre progressivement d'élaborer une vision acceptable de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi des votes sont intervenus dans les commissions du congrès où sur un certain nombre de problèmes les avis n'ont pas été aussi tranchés qu'on pouvait le prévoir. Déjà sont apparues des recherches d'accord.

**— Vous n'avez pas l'impression qu'en Nouvelle-Calédonie on attend aussi mars 86 ?**

— Je n'y crois plus. J'avais peur qu'on attende mars 86. Mais les Européens de Nouvelle-Calédonie se rendent compte qu'au niveau de la métropole le dossier a pris une signification tout à fait différente. Bien au-delà du Parti socialiste des hommes responsables considèrent que la solution mise en place est raisonnable. Ils souhaitent qu'elle réussisse. Deuxièmement, ceux qui en métropole étaient les plus acharnés contre

la politique du gouvernement et sont ceux qui espèrent avec optimisme assumer le pouvoir dans quelques mois, n'ont pas envie que le dossier redevienne difficile.

Ils ont intérêt à le gérer dans la logique de ce que nous avons mis en place. Donc, je ne suis pas sûr qu'au cas où tel ou tel parti d'une éventuelle nouvelle majorité demanderait un bouleversement total du statut actuel de la Nouvelle-Calédonie, cette éventuelle majorité nouvelle ne se constitue sur le dossier. Enfin je mets en garde cette hypothétique coalition sur un point très précis. Si elle organise un référendum, un scrutin d'autodétermination, les Canaques participeront-ils au vote ? Après le retrait des Mélanésien du jeu démocratique il y a un an, puis leur retour devant les urnes avec discipline et éclat le 29 septembre ne serait-ce pas une régression dramatique que de prendre le risque de créer à nouveau les conditions d'un repli des Canaques sur eux-mêmes ?

**— A qui faites-vous allusion quand vous parlez de gens qui, en dehors du Parti Socialiste, sont relativement satisfaits du statut mis en place en Nouvelle-Calédonie ?**

— Bernard Pons a donné une interview au lendemain des élections du 29 septembre dans laquelle il disait que si ça marchait il ferait marcher.

**— Mais si la droite ne veut pas balayer toute l'œuvre accomplie depuis un an, ne lui suffirait-il pas de changer de Haut-Commissaire pour modifier profondément l'équilibre des pouvoirs en Nouvelle-Calédonie ?**

— Ici apparaît l'importance de la réforme régionale. Celle-ci confie aux régions et donc à trois d'entre elles à majorité canaque la gestion d'une partie essentielle des affaires publiques. On peut remplacer le

Haut-Commissaire — et ce serait très important — mais on ne peut pas changer la réalité actuelle des communes et des régions.

**— Dans cette affaire imprévue de la Nouvelle-Calédonie, les socialistes ont dû inventer, innover. Quels enseignements en tirez-vous en matière d'exercice du pouvoir ?**

— J'ai été absent de France pendant trois ans et demi puisque de 1981 à 1984 j'étais commissaire au développement à Bruxelles. A cette époque-là, les affaires françaises n'étaient pas le centre de mon intérêt. En rentrant en France, j'ai redécouvert ce pays par rapport à ce qu'il était quand je l'avais quitté. Très honnêtement, je trouve considérable le travail accompli depuis 1981. Je n'exclus pas quelques erreurs, mais globalement l'œuvre est considérable. Les techniques, les habitudes de gouvernement sont bonnes. Je n'en ai pas connu de meilleures. Ce gouvernement, le P.S. pêchent par une difficulté à communiquer. Les socialistes ont connu un problème grave. Ils ont eu de la peine à trouver le langage qui intéressait le citoyen, car ils ont continué à parler le langage pour le militant tout en travaillant pour le citoyen. J'essaie de comprendre ce problème.

Par tradition historique en France, et par habitude depuis la Libération, les socialistes ont eu avec le pouvoir des relations tout à fait singulières. Alors que la bourgeoisie considère que le pouvoir est sa chose, qu'elle s'installe dans les édifices de l'Etat comme s'ils étaient les siens, les socialistes ont souvent donné l'impression qu'ils campaient, qu'ils vivaient comme sous la tente dans les bâtiments publics, comme s'il était presque anormal que le peuple de gauche, par ses élus, gouverne la France tout entière. Tant que nous n'aurons pas guéri les socialistes de ce complexe devant le pouvoir nous n'aurons pas conduit la mutation fondamentale.

Je voudrais m'adresser notamment aux intellectuels, aux enseignants : le pouvoir ce n'est pas sale, ni dégradant. Ce n'est pas le compromis entre le rêve que l'on a et la nécessité à laquelle on a à faire face. Le pouvoir c'est la responsabilité. Il ne sert à rien de rêver si on n'est pas capable de mettre son ambition, sa vision du monde, son sens de l'homme, en œuvre dans les lois et dans les faits.

**— Pendant six mois en Nouvelle-Calédonie vous avez eu des responsabilités écrasantes. Rétrospectivement quand vous regardez cette période, avez-vous l'impression d'avoir commis des fautes ? Avez-vous des regrets ?**

— La confession publique n'est pas un rite habituel en matière politique. J'ai sûrement commis beaucoup d'erreurs. Je pourrais les justifier presque toutes. On m'a reproché de m'être enfermé dans mon bunker, d'avoir précipité les choses, d'avoir été d'une rudesse extrême. Il y a une part de vrai. Mais si j'avais à le refaire, je réaliserais le même parcours. En m'enfermant dans mon bunker, je me suis mis à l'abri, non pas des balles, mais de la pression culturelle de la ville de Nouméa. Il est très difficile de faire évoluer un territoire comme la Nouvelle-Calédonie car l'interlocuteur naturel quotidien, c'est le Blanc, l'industriel, le négociant. Sur cent personnes que le Haut Commissaire invite habituellement à sa table, il y a quatre-vingt-dix-huit Européens. Je me suis enfermé pour ne pas subir cette pression pernicieuse. Car si on ne s'en rend pas compte on finit par adopter des raisonnements qu'on n'a pas en soi, à force de bavarder.

Pour être vraiment l'arbitre, il fallait être à distance de tous, faute de quoi on s'engageait dans un processus culturel de complicité. Et c'est cela qui a perverti tout le système des départements et territoires d'Outre-mer. Ensuite, si mon discours du 7 janvier, en tant que délégué du gouvernement, n'avait pas été suivi par accident de la mort du jeune Tual et d'Eloi Machoro, il aurait cheminé dans les esprits comme il avait commencé à le faire entre le 7 et 10 janvier. On aurait pu se mettre à discuter. Dans l'esprit du discours du 7 janvier, le mot indépendance n'est plus insupportable à la majorité des Européens, et l'indépendance n'entraîne pas le départ des autres dans l'esprit des Canaques.

**— Sur le plan personnel, humain, qu'avez-vous appris pendant ces six mois passés en Nouvelle-Calédonie ?**

— A marcher droit, quels que soient les risques, les insultes, les angoisses. J'ai appris aussi un peu plus ce qu'est l'Etat.